PROTOCOLE D'ACCUEIL DES JEUNES ET DES PARENTS PENDANT LA CRISE SANITAIRE DU COVID 19
PLAJ

PRINCIPE :

Ce protocole est écrit pour la période du 31 Aout jusqu'aux prochaines mesures gouvernementales à destination des professionnels du PLAJ, des parents et des jeunes pour un accueil de :

- **36 jeunes** au maximum (11 à 17 ans) réparties entre les différents espaces et suivant les activités, sur le PLAJ, 6 rue des Micocouliers, à Cadillac

RAPPEL DES LOCAUX UTILISES :

PLAJ, 6 rue des Micocouliers, à Cadillac

I. MESURES RELATIVES AUX PROFESSIONNELS

- Une tenue, changée tous les jours, est demandée. A la fin de la journée, la tenue sera mise dans un sac fermé prévu à cet effet (cf. protocole « pour rentrer chez soi »).
- Des masques chirurgicaux sont mis à disposition du personnel pour être portés lors de l'accueil. Ils doivent être changés toutes les 4 heures ou dès qu'ils sont humides (cf. Protocole « Port de masque »).
- Lavage de mains à renouveler toutes les heures en cours de journée et dès que nécessaire. Privilégier le lavage des mains au savon, le gel hydroalcoolique n'étant utilisé qu'à la prise de poste et à la fin de la journée.
- Observer les gestes barrières, quel que soit l'interlocuteur.
- Les ongles des mains devront impérativement être coupés courts.
- Tout professionnel présentant des symptômes significatifs devra rapidement en informer son responsable ainsi que la Directrice du Pôle Vie Locale.

II. SUIVI SANITAIRE

Sous l'autorité de la directrice de l'accueil, la directrice adjointe est chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020. Ces règles prévoient notamment la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19 et la communication aux familles quant aux modalités de l'organisation, la sensibilisation aux gestes barrières…

III. ACCUEIL DES FAMILLES

- Les familles ne doivent pas entrer au sein de la structure d'accueil, extérieurs compris. Elles devront rester devant la structure. En cas d'accès exceptionnel, sur autorisation du directeur de la structure, un seul parent pourra être amené à entrer, à condition qu'il soit muni d'un masque.
- L'animateur accueillant pointe les horaires d'arrivée et de départ des jeunes, comme d'habitude sur les feuilles de présences.
- En amont de l'accueil, le professionnel s'informe des éléments lui permettant une prise en charge efficiente et sécure du jeune : PAI, allergies, problème de santé…

IV. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES FAMILLES ET/ OU DES JEUNES :

En amont de l'accueil, les familles doivent prendre la température de leur enfant en cas de doute quant à son état de santé et ce avant de le conduire sur la structure. Un jeune malade ne pourra pas être accueilli au sein de l'établissement. (Fièvre ≥ 38°, toux, diarrhée…).

- A l'arrivée des jeunes :
  - A l'heure du début de l'activité (cf. programme d'animation), les jeunes passeront par le petit portillon et par la porte principale de la structure (1er étage). Pas d'accueil libre possible, sans inscription, car nous devons veiller au nombre de jeunes présents dans la structure simultanément.
  - Si plusieurs familles et/ou jeunes arrivent en même temps, il faudra veiller à bien respecter les distances de sécurité entre les personnes devant la structure.

- Au départ des jeunes :
  - A la fin des temps d'activités (cf. programme) les jeunes pourront partir seuls de manière échelonnée. Comme stipulé dans notre règlement intérieur, le PLAJ n'est plus responsable des jeunes à la fin de l'activité.
  - A la fin de l'activité, si une famille vient récupérer son enfant, elle devra attendre à l'extérieur.
  - Si plusieurs familles et/ou jeunes partent en même temps, il faudra veiller à bien respecter les distances de sécurité entre les personnes devant la structure.

V. ACCUEIL DES JEUNES :

- Le jeune porte son masque (il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants) pendant toute la durée des temps d'accueil collectifs et lorsqu'ils circulent dans l'enceinte du bâtiment. *« Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 11 ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs. » (PROTOCOLE SANITAIRE relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement 01 Septembre 2020)*
- A son arrivée, le jeune dépose ses affaires sur les porte-manteaux prévus à cet effet dans le hall.
- Il se lave les mains dans les toilettes (1 seul lavabo donc les jeunes devront se laver les mains un par un, papier jetable essuie-mains) ou utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition dans le hall.
- Régulièrement dans la journée, les animateurs rappellent le lavage de mains aux jeunes (lavage à l'arrivée et au départ de la structure, avant et après chaque repas, avant et après chaque passage aux toilettes, avant et après chaque activité).

VI. REPAS DES JEUNES :

Les jeunes pourront déjeuner sur la structure, suivant les activités (cf. programme), ils pourront prendre un repas froid, fourni par leurs soins (pas de possibilité d'utiliser le micro-onde). Chaque jeune devra maintenir son repas dans un sac isotherme avec glace jusqu'à l'heure du repas (pas de possibilité d'utiliser le réfrigérateur).

Avant et après chaque repas, les jeunes devront se laver les mains. Nous veillerons à la distanciation durant le déjeuner et au nettoyage des tables à la fin.

Lors des soirées spéciales avec repas ou les ateliers cuisine, les animateurs achèteront directement les denrées et veilleront à l'application des normes d'hygiène quant à la préparation, chaque jeune préparera son gouter ou repas. Il n'y aura pas de partage d'aliments.

Pas d'accès à la cuisine pour les jeunes.

VII. TRANSPORT EN MINIBUS :

Le protocole sanitaire du 17 Juillet 2020 ne prévoit pas de restriction d'effectifs (si ce n'est la capacité du minibus) soit 8 jeunes transportés. Le protocole est le suivant

- Désinfection des mains avant de rentrer dans le minibus
- Port du masque OBLIGATOIRE POUR TOUS
- Gel désinfectant à portée de mains dans le minibus
- Changement de place INTERDIT : places attitrées pour les trajets allers et retours.
- Désinfection des mains en sortant du minibus
- Nettoyage et désinfection complète du minibus après la sortie sauf si pas d'utilisation de celui-ci pendant 24 heures (cf. pour la désinfection à l'aide d'un spray d'alcool

isopropylique 70%)

VIII. TRANSPORT EN GRAND BUS :

Le protocole du 17 Juillet 2020 ne prévoit pas de restriction d'effectifs (si ce n'est la capacité du grand bus et la réglementation associée pour les accueils collectifs de mineurs). Le protocole est le suivant :

- Désinfection des mains avant de rentrer dans le minibus
- Port du masque OBLIGATOIRE POUR TOUS
- Gel désinfectant à portée de mains dans le bus
- Changement de place INTERDIT : places attitrées pour les trajets allers et retours.
- Désinfection des mains en sortant du bus
- Le transporteur en partenariat avec le PLAJ pour les sorties Grand bus devra s'assurer du respect des normes d'hygiène quant à la désinfection des bus alloués.

IX. ENTRETIEN DES LOCAUX :

- Par le personnel accueillant une fois durant la plage horaire d'ouverture au public (ex : 13h/18h,16h/23h ou 9h/18h) lorsque l'animation a lieu sur place (jours de sorties non concernés) :
  - Désinfection des poignées (portes et fenêtres), interrupteurs… à l'aide d'un désinfectant prévu à cet effet.
  - Désinfection des WC après chaque passage par les jeunes ou les adultes (cf. protocole « Désinfection WC durant l'épidémie de coronavirus ») à l'aide du virucide prévu à cet effet.
  - Aération en continue de tous les espaces fréquentés.
  - Tous les jeux et matériel d'activité (babyfoot, manettes de console, jeux de société…) utilisés sont désinfectés manuellement ou isolés 24h, par l'équipe, quotidiennement.

- Par le personnel d'entretien de la CDC :
  - Aérer tout le temps du nettoyage.
  - Se laver les mains.
  - Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent et virucide.
  - Désinfecter les surfaces, poignées de portes, interrupteurs, porte-manteaux, vitres, rambardes d'escaliers intérieurs, extérieurs (produit détergent et virucide).
  - Aucun nettoyage des sols par aspiration ne devra être effectué.